

## Une histoire de pieds nickelés

**Date :** 18 juillet 2017

**De :** [patrick.jehannin@gmail.com](mailto:patrick.jehannin@gmail.com)

**Date :** 18 juillet 2017 à 20:25

**Objet :** Le Conseil départemental et l'association Galléco sont en pleine errance

**À :** Président et conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine

*Monsieur le Président, Madame la Conseillère départementale, Monsieur le Conseiller départemental,*

*J'apprends que les nouveaux statuts de l'association Galléco ne sont pas disponibles en Préfecture parce que « le dossier a été rejeté deux fois par manque de précision ».*

*Qu'en sera-t-il lorsque la Préfecture va découvrir qu'en outre, l'assemblée générale - qui a modifié ces statuts pour supprimer le collège des membres de droit - n'a même pas réuni le quorum pour ce faire ?...*

*Et que penser lorsque l'on observe que ceci est intervenu juste avant que le "co-Président citoyen" de l'association, qui avait été élu pour 3 ans le 12 mai 2015, démissionne des instances... de même que son suppléant, et qu'au total pas moins de 6 des 11 membres titulaires ou suppléants des collèges citoyens et entreprises n'en fassent autant ?*

*J'apporte davantage de précisions sur le fond [au bout de ce lien](#) (clic).*

*Je profite de ce message pour vous demander s'il vous paraît bien légitime de faire mine de diminuer la contribution du département à ce projet en 2017, en diminuant la subvention de fonctionnement, tout en rétribuant par ailleurs une société de service pour réunir le comité de pilotage que le Département n'est pas capable d'animer lui-même, et en rémunérant une autre société encore pour conduire une « étude de faisabilité sur la mutation de la monnaie » ?*

*Jusqu'où ira donc cet attelage branquignolesque ?...*

*Soyez assuré(e) de toute ma considération.*

*Patrick Jehannin*

## LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale  
<http://etreounepasetrebretillien.com>

---



Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (11,8 Mo)